

L'ÉTOILE DU NORD

Imprimé et publié par ALBERT GÉRALD. ABONNEMENT UN AN, PAYÉ D'AVANCE 50 CTS. A LA FIN DE L'ANNÉE 75 CTS.

La rédaction du journal n'est pas responsable des idées et des opinions émises par ses correspondants.

L'ÉTOILE DU NORD (—) JOLLETTE, JEUDI, 7 NOVEMBRE 1895

INTERPELLATIONS.

M. J. M. Tellier, député de ce comté, a demandé lundi dernier, à la chambre d'assemblée, la production de toute plainte, lettre ou correspondance au sujet de l'administration de M. Benjamin Geoffroy, comme secrétaire du cercle agricole de la paroisse de St-Alphonse de Rodrigue.

Cette demande n'est nullement faite dans le but d'injurier M. Geoffroy.

Monsieur J. Marion, député de L'Assomption, a été nommé président du comité des ordres permanents, durant la présente session.

La nomination de William White, Eer, Conseil de la Reine, comme juge de la Cour Supérieure pour le district de St-François, en remplacement de l'honorable juge Brooks qui vient de donner sa démission, paraît rencontrer l'approbation du public et du barreau de cet important district.

On annonce une session prochaine de la législature du Manitoba durant laquelle le gouvernement de cette province-là soumettrait la réponse qu'il entend donner à la communication transmise par le gouvernement fédéral sur la question scolaire.

Nous ne pouvons assez applaudir aux efforts que fait le gouvernement local pour prévenir les ravages de l'intempérance et les infractions commises contre la loi des licences en cette province. On peut être difficilement trop sévère contre les coupables en cette matière. Le clergé et les laïques bien pensants de toute croyance et de toute nationalité rivalisent de zèle pour guérir cette plaie sociale qu'on appelle l'ivrognerie.

Assemblée Legislative

M. Tellier propose un bill pour amender l'article 236 du Code Municipal. Actuellement la loi veut que les règlements municipaux soient publiés dans un journal du comté ou s'il n'y en a pas dans le comté, dans un journal du district. L'amendement proposé par M. Tellier est que la publication dans un journal du district, qu'il soit publié dans le comté ou hors du comté, suffise. Son but est d'empêcher que des taxes excessives soient prélevées pour les publications. L'honorable M. Pelletier suggère que tous les bills concernant le code municipal soient renvoyés à un comité spécial; ce qui est adopté.

Echos du Conseil de Ville de Jollette.

SEANCE DU 30 OCT. 1895.

Sont présents MM. les conseillers, P. E. McConville, Maire; J. A. Renaud, Pro-Maire; F. O. Dugas, J. A. Larochelle et F. Rivest, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Lecture et adoption des minutes de la dernière séance. Plusieurs comptes sont présentés et approuvés.

Sur motion une augmentation annuelle de 20% est établie et imposée sur les prix payés actuellement par les preneurs de lumière électrique.

Une somme de \$50.00 est fixée comme prix pour l'usage exclusif de la pompe à vapeur et des hoses, lors du feu de St-Thomas, le 25 octobre dernier.

La requête de Mme Vve Auguste Languedoc, pour être indemnisée de la mort de son mari, est référée au comité des finances pour faire rapport. M. Jos. Leduc, inspecteur est autorisé de tuer ou faire tuer les chiens vus errants sur la rue et dont les propriétaires n'auront pas payé la licence imposée par le Règlement No 128.

M. Leduc est chargé de faire construire un trottoir, sur le côté Sud-Est de la rue Arthémise, à partir de la propriété McCarty, jusqu'à la rue St-Thomas. Et la séance est levée.

Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.

CHRONIQUE

C'est singulier comme notre siècle regorge d'excentricités multiples, singulières et curieuses.

Chaque jour nous découvrons des choses tellement épatantes que nous ne savons quoi penser.....

Ainsi vous croyez peut-être que nos percepteurs de revenu sont des hommes graves, importants, très attachés à leur bureau, très francs et n'usant pas de ruses.

Vous vous trompez. Autrefois, c'est bien,..... mais aujourd'hui !.....

Nos percepteurs de revenu actuels sont, à ce que nous voyons, des modèles de rusés et d'espionneurs !.....

Eux-mêmes ils quittent leurs bureaux et vont de par les paroisses pour trouver chez les marchands matière à délation.

Du temps des anciens rois de France, du temps de Henri IV, les nobles avaient pour habitude de voyager incognito. Nos percepteurs de revenu actuels se plaisent à imiter les anciens nobles : ils voyagent incognito.

Cependant sur leur route, ils ne sèment pas aumônes et bienfaits; ils ne voyagent pas à la seule fin de s'instruire sur les choses de la politique en étudiant les mœurs et les coutumes des différentes paroisses qu'ils visitent. Ils ne ressemblent pas du tout au brave Lahire, à l'indifférent baron Conrad de Saarbouck, à l'impérieux Crillon ou au spirituel Mauvepin.

Non. Ce qu'ils veulent, eux, nos percepteurs, c'est de prendre les marchands par surprise.

Ainsi, l'autre jour, un percepteur du revenu provincial, fatigué sans doute de ses quarante années de calme, a jugé tout à coup à propos de se dissiper un peu.

A cet effet, il partit en guerre flanqué d'un huissier de la Cour Supérieure. Il alla de par toutes les paroisses ne trouvant rien qui put être en contradiction flagrante avec les règlements de son empire !.....

Mais, ô joie !..... Un jour, il arrive dans un petit village, un peu plus haut que Berthier, où les paysans mènent leur petit train de vie sans s'occuper des percepteurs de revenu ou de tout autres gros boys ejusdem farinae !..... Dans ce petit village, ça sentait la poudre !.....

Comme dans les contes de Perrault, le percepteur se fit humble pour mieux attrapper ti-Jean !

Comme le grand Giant, le percepteur avait senti la poudre et ne voulait pas manquer l'aubaine.

Enfin, il arriva dans le centre du village et l'aperçut là-bas une p'tite lumière.

Il alla frapper à la porte de la maison d'où cette lumière brillait.

—Toc, toc, toc.

—Entrez.

—Bonjour, mesdames, messieurs, nous sommes des chasseurs en quête de gibiers et nous manquons de poudre, pouvez-vous nous en donner ?

—Ça nous ferait bien plaisir, mais nous n'en avons pas ici.

—Mais vos marchands doivent en vendre ?

—Allez nous en acheter une livre.

On trouve de la poudre, on la donne au pseudo-chasseur qui paie et qui part joyeux.

Mais voici le bouquet.

Une journée s'écoule au bout de laquelle, le marchand qui avait vendu la poudre, reçoit un ordre d'aller payer un montant quelconque pour avoir vendu de cette poudre sans licence !

Pendant le temps où le malheureux marchand est ébahi et peiné, l'heureux percepteur de revenu se frotte les mains d'aise et l'huissier exécute une dizaine de pas de contredanse.

Si les choses continuent ainsi la charge de percepteur de revenu va devenir très drôle en même temps que très..... pittoresque !.....

Pas besoin d'instruction, il suffit d'être un peu habile dans l'art de faire la guerre d'ambuscade.

L'année prochaine, nous est avis que le service sera amélioré.

Le gouvenement qui a de si délicieux et aimables employés leur procure sans doute le moyen d'accomplir leurs tournées sans aucune fatigue et avec rapidité.

Ce moyen—oh ! qu'il est simple —c'est d'acheter des bicyclettes, attendant que monté sur ces machines, on va infiniment plus vite qu'à pied.

Les percepteurs de revenu—Je généralise, vu que la conduite d'un des leurs doit suffire pour juger de celle des autres—vont trépigner d'aise et de joie.

Le moyen de n'être pas joyeux pour un homme à qui une cheveu-

chée de vingt années sur un rond de cuir a donné une compétence indiscutable en matière de sport !.....

L'année prochaine donc, l'on annoncera que M. le percepteur du revenu du District de X....., bravant les préjugés, accomplira toutes ses petites tournées, monté sur une bicyclette du dernier modèle et qu'ainsi il réussit très bien dans son honorable métier.

Honneur à ce courageux fonctionnaire ! Une fois parti sur cette pente là, pourquoi ne pas ouvrir un concours mensuel entre MM. les percepteurs bicyclettistes ?

Les prix à décerner sont déjà tout indiqués.

Une rémunération avantageuse récompenserait le premier vainqueur; le second recevrait franco un "commentaire complet de la loi du 15 juin 1896 sur les traitements des percepteurs bicyclettistes, avec la manière de comprendre les avantages qui en résultent"; le troisième se contenterait des œuvres de Trommsdorff reliées en veau; les autres gagneraient de l'appétit... De plus, les percepteurs ne seront pas détournés du cyclisme par la crainte d'entendre Baptiste dire à Pierre: "As-tu vu m'sieu le Percepteur en vélocipède! si on peut se dévergonder ainsi!"

Non, ce qui ne les arrêterait pas c'est la crainte d'être mal jugés en usant de ce mode de locomotion. Aussi nous ne pouvons croire que cette classe de fonctionnaires du gouvernement soit alligée d'une pareille timidité.

D'ailleurs, ils voyagent incognito !

ERNEST DÉLIOSE.

Résolutions de condoléances

A une assemblée spéciale du conseil municipal, de Ste-Elisabeth, il est proposé par M. Aristide Boucher, secondé par M. Onésime Thibodeau: Que les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort de leur secrétaire, M. F. X. O. Lacasse, notaire, et qu'ils prient la famille de bien vouloir accepter leurs plus sincères condoléances, et que copie des présentes soit transmise à la famille, ainsi qu'à L'ÉTOILE DU NORD.

A une assemblée spéciale des membres du cercle agricole de la paroisse de Ste-Elisabeth, tenue à la salle publique le 1er novembre 1895. Proposé par M. Aristide Boucher, secondé par M. Auguste Drolet: Que les membres du cercle agricole sont très affectés de la perte qu'ils viennent de faire en la personne de M. F. X. O. Lacasse, N. P. Proposé par M. Léon Joly, secondé par M. Joseph Gadoury: Que les membres de ce cercle prennent une large part à la douleur de la famille du défunt. Proposé par M. Cuthbert Asselin, secondé par M. Louis Roch: Que copie des présentes soit transmise à la famille et à L'ÉTOILE DU NORD.

C. CORNELIER, Prés.

A une assemblée spéciale des commissaires d'école de la municipalité de Ste-Elisabeth, convoquée le 4 novembre 1895, il est résolu sur proposition de M. R. H. Beaulieu et de M. Maxime Bourdon, secondé par MM. Charles Forget et Pierre Ducharme: Que les commissaires d'école de Ste-Elisabeth, ont appris avec une vive douleur la mort de leur Secrétaire M. F. X. O. Lacasse, qui a rempli cette charge avec zèle et dévouement pendant de longues années et que communication des présentes soit donnée à la famille du défunt et aux journaux pour publication.

Avis de Faillite.

Dans l'affaire de AZARE MIREAULT, Ste-Marie Salomé, P. Q.

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à lundi, le 18 novembre 1895 à midi pour l'achat de l'actif du susnommé comme suit: Marchandises sèches \$482,21 Epiceries 130,17 Vaisselle 15,22 Ferronneries 204,98 Chaussures 141,85 Dettes actives 460,61 Fixtures 10,00

J. L. GRANGER,

Curateur, Ste-Marie Salomé, Comté de Montcalm.

Chs. C. de Lorimier,

MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE

Diplômé à l'Université Laval de Montréal. Traite les maladies de tous les animaux domestiques.

RUE MANSEAU,

JOLLETTE, P. Q.

7 nov. 8m.

Abonnez-vous à L'ÉTOILE DU NORD, 50 cts par année seulement.



M. J.W. Dykeman, St George, Nouveau-Brunswick.

Aucune Force Ni Ambition

Hood's Sarsaparilla a donne une Sante Parfaite

La lettre suivante est d'un marchand-tailleur bien connu de St George, N.-B.: "C. I. Hood & Co, Lowell, Mass: "Messieurs:—Je suis heureux de dire que la Hood's Sarsaparilla et les Hood's Pills m'ont fait beaucoup de bien. J'ai eu une forte attaque de grippe pendant l'hiver et après avoir surmonté la fièvre, je ne parvenais pas à prendre de force et n'avais aucune ambition. Hood's Sarsaparilla a prouvé qu'elle était exactement ce qu'il me fallait. Les résultats furent les plus satisfaisants et je recommande cette médecine à tous ceux qui sont atteints de rhumatisme ou d'autres maux causés par le poison ou le sang pauvre. Je garde toujours de la Hood's Sarsaparilla chez moi et en prends quand j'ai besoin d'un tonique. Nous avons aussi en ceintures des Hood's Pills et en pensons beaucoup de bien." J. W. DYKEMAN, St George, N. B.

HOOD'S Sarsaparilla GUERIT

le rhumatisme ou d'autres maux causés par le poison ou le sang pauvre. Je garde toujours de la Hood's Sarsaparilla chez moi et en prends quand j'ai besoin d'un tonique. Nous avons aussi en ceintures des Hood's Pills et en pensons beaucoup de bien." J. W. DYKEMAN, St George, N. B. Hood's Pills guérissent tous les dérangements du foie, la constipation, et la bile. 25c.

Nosbonsing, P. Q., Ont.

29 Octobre 1895.

Monsieur l'Éditeur de L'ÉTOILE DU NORD, Joliette, P. Q.

Mon cher Monsieur, Ceux qui ont quelque idée du ministère auquel un prêtre missionnaire est appelé — comme ceux de vos lecteurs qui me connaissent — ne s'attendent pas, je présume, à une longue introduction. Mes occupations pressantes m'empêchent d'écrire au long aujourd'hui.

Tout en écrivant dans l'intérêt de nos missions, je saisis avec bonheur la présente occasion de donner signe de vie à tous mes bons amis que je n'oublie pas.

J'en viens donc aux missions de Ste-Philomène du Lac Nosbonsing. Elles sont bien belles, très intéressantes et même en voie de progrès. Elles forment un vaste champ de colonisation dont vos aînés, les grands journaux, devront bientôt vanter les avantages. Il y vient tous les jours de nouveaux colons. Il y a dix ans, tout le pays n'était qu'une immense forêt, à présent il y a près de 350 familles.

Aussi il faut voir et admirer comment le bon M. Ths Geo. Gagnon, mon vénéré prédécesseur, s'est surpassé dans ce travail géant qui lui a été dévolu. Il a ouvert un nouveau coin du pays, et il s'est prodigué pour cela jusqu'à la dernière limite. La religion et la langue de nos pères devaient y être en honneur, et on peut dire qu'il avait dirigé vers la réalisation d'un pareil but la fin de ses desirs, l'énergie de toute sa vie.

Il s'agit maintenant de parachever l'œuvre commencée avec tant de zèle, et au prix de travaux incessants et de fatigues inouïes.

Les églises ou chapelles jusqu'à présent construites n'ont pu être terminées, par suite des temps durs, l'intérieur de l'église Ste-Philomène n'est pas fini, et le froid, cet hiver, y sera très grand. (Il y a quatre autres missions, dont deux seulement ont une chapelle à la vérité plus que modeste, St-Thomas et Sacré Cœur.)

Les colons désirent certainement beaucoup faire leur part pour les œuvres de leurs missions. Ils ont plutôt un capital inépuisable de bonnes intentions.

En face d'une nécessité qui s'impose ils font appel à leurs frères d'en bas—mille fois heureux d'avoir des églises belles, nombreuses et ornées,—pour le parachèvement de leur église de Ste-Philomène sur le lac Nosbonsing.

Ils organisent en ce moment un bazar qui aura lieu à Noël au profit de leur œuvre.

Sa Grandeur Mgr N. Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac, à Pembroke, en a béni le projet et en désire vivement le succès.

Veillez donc m'envoyer tous les objets dont vous pourriez disposer, gardant en mémoire qu'ils doivent avoir de la valeur surtout par leur utilité pour une population agricole. Le comité d'organisation est moins qu'exigeant ! Il lui faut et les objets et les souscriptions !... Envoyez tout envoi au nom du soussigné, à l'adresse suivante: Nosbonsing, P. Q., à Callander, C. P. R., les frais de transport au destinataire.

Je compte avec confiance sur les aimables lecteurs de L'ÉTOILE DU NORD pour nous venir en aide: Je sais combien ils sont généreux et chrétiens; je connais avec plaisir et leur charité, et leur esprit de foi, et leur amour du beau, du vrai, du bien, et leur zèle pour les œuvres de religion.

Joliette a beaucoup fait pour Dieu et l'Église; il suffit d'y contempler les temples magnifiques qu'elle lui a bâtis.

Joliette a beaucoup fait pour les enfants, les pauvres et les orphelins; voyez son collège, ses convents, ses écoles, son hôpital.

Joliette a toujours acclamé le missionnaire dévoué qui, avec des accents enflammés, lui disait avec conviction: Si vous saviez tout le bien que nous pourrions faire, et qui reste inachevé...

Aussi Joliette a prospéré!

Les marchands, épiciers, merciers, quincailliers, etc, sont respectueusement invités à nous favoriser d'une offre aussi libérale que possible. Nos vieilles connaissances, les parents et amis que nous avons dû quitter, tous les amis de la colonisation, en particulier, vos lecteurs et abonnés sont aussi humblement sollicités de nous assister.

Vous tous amis lecteurs, n'oubliez pas que c'est votre devoir strict de nous venir en aide quelque peu. Nous faisons ici une œuvre essentiellement religieuse et éminemment patriotique. On n'y pense pas, on pourrait presque faire d'Ontario une province française. Que nos capitalistes canadiens y dirigent leurs pas, aidant au commerce ou créant de nouvelles industries.

Nous répétons encore une fois notre appel, avec la confiance que ce ne sera pas en vain:

"O cher à, Virgile pure et féconde, Va, cours porter tes bienfaits en tout lieu, Et que ta voix répète par le monde, Qui donne aux pauvres, prête à Dieu."

Je suis avec considération, Monsieur l'Éditeur, Votre très humble serviteur,

HENRI MARTEL, Curé missionnaire.

P. S. — Prière aux autres journaux français de reproduire en faisant un appel en faveur de notre bazar et de nous adresser une copie du journal.

H. M.

L'AFFAIRE SHORTIS

LA SENTENCE

Shortis sera pendu le 3 janvier 1896

IL REMERCIE LA COUR

L'esprit de justice et le bon sens de l'homme des champs ont triomphé de la science des experts et de l'habileté des défenseurs.

Il y a encore des juges en Canada, et Shortis paiera sa dette à la société.

Le 3 janvier 1896, à huit heures du matin, il sera pendu à la prison de Beauharnois.

Lundi matin, à 10 hrs, il y avait six cents personnes dans la salle d'audience.

Le juge prend place et le criminel est amené.

Il est très pâle. Dans sa stalle il se raidit et ses mains sont crispées sur la barre. Il lève la tête bien haut et ce mouvement permet de voir que les artères du cou et des tempes battent violemment.

Le greffier Branchaud se lève et dit:

Frank, Valentine Cuthbert Shortis, avez-vous quelque chose à dire, quelques observations à présenter, quelques objections à formuler au verdict qui a été rendu hier contre vous ?

—Non, je vous remercie, répond Shortis.

L'honorable juge Mathieu prononce, au milieu d'un silence de mort, son jugement, dont voici la traduction française littérale:

"Frank, Valentine, Shortis, (Shortis s'incline profondément.) "Vous avez été accusé d'avoir, le premier mars dernier, assassiné John Loyal.

"En réponse à cette accusation, vous avez déclaré que vous n'étiez pas coupable.

"Le terrain sur lequel s'était placé votre défense est que, à l'époque où vous avez tué Loyal, vous étiez sous l'empire d'une imbecillité naturelle et d'une maladie mentale qui vous rendait incapable d'apprécier la nature et la gravité de votre acte et de vous rendre compte que vous faisiez mal.

Douze honorables citoyens ont été assermentés pour juger votre cas.

"Après un mois d'attention soutenue et de consciencieuse réflexion de la part de ces derniers, malgré

la si habile et si dévouée défense de vos éminents avocats, un verdict du culpabilité a été rendu contre vous et votre plaidoirie d'insanité rejetée.

"Plus de huit mois se sont écoulés depuis que vous avez tué Loyal. "La justice de ce pays a pris huit mois pour s'éclairer et déclarer, dans votre cas, que celui qui a commis ce crime doit être puni.

"Les jurés, après avoir sagement et longuement réfléchi, ont décidé que vous deviez recevoir la juste punition de votre abominable forfait. "La loi dit quel celui qui tue doit être condamné à mort.

"C'est avec la plus grande tristesse que je suis obligé de vous appliquer la loi.

(Ici une très visible émotion s'empare de l'honorable juge Mathieu, et ira grandissant jusqu'à la fin. Sa voix tremble légèrement.)

"Un père comprendra facilement le coup terrible que cette sentence va porter à votre malheureux père, et un fils qui a un bon père doit comprendre toute l'affreuse douleur de votre infortunée bonne mère, surtout en ce moment où il est obligé d'être l'instrument d'une inexorable justice qui doit punir, et ne peut pardonner !

"Je suis forcé de prononcer aujourd'hui la sentence prévue par la loi dans votre cas.

"La sentence de la Cour de Notre Souveraine Dame la Reine, siégeant en cette enceinte, est que vous, Frank, Valentine Cuthbert Shortis soyez enfermé dans la prison commune du district de Beauharnois et là tenu en garde jusqu'au troisième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt seize, pour être le dit jour, à 8 heures du matin, extrait de la dite prison commune et conduit au lieu d'exécution afin d'y être pendu par le cou, jusqu'à ce que la mort s'en suive ! Puisse Dieu avoir pitié de votre âme !

Un silence majestueux règne dans la salle. Un frisson agite toutes les poitrines et chacun fait en soi-même le commentaire du commandement divin.

"Homicide point ne seras !"

Soudain la voix du condamné, dont la pâleur et le battement des artères temporales trahissent seule l'émotion, s'élève au milieu du silence:

"Je désire, dit-il, remercie Votre Honneur de ses bontés et de ses attentions pour moi. Je remercie également toutes les personnes qui ont été mêlées à ce procès de la considération qu'elles ont eue pour moi pendant que j'ai été devant cette honorable cour !"

Une véritable stupeur s'empare de l'assistance ! Les gardes emmènent le condamné.

M. Donald Macmaster, C. R., déclare n'avoir pas d'autre cause à présenter.

Le juge remercie les avocats de la couronne et de la défense de l'assistance dévouée qu'ils lui ont apportées dans l'exécution de sa pénible tâche.

Ceux-ci remercient à leur tour Son Honneur de la bienveillante attention qu'il leur a prêtée.

Le juge Mathieu déclare close la session de la Cour du Banc de la Reine dans le district de Beauharnois.

Cette sentence a satisfait l'opinion publique.

Il n'est jamais amusant de dresser des échafauds, mais il est des crimes qu'il faut payer de sa tête et l'horrible boucherie de Valleyfield réclame vengeance de la loi et de la justice.

Que la loi suive son cours, quel que terrible qu'il soit.

Magnifique terre à vendre.

CHANCE EXCEPTIONNELLE OFFERTE A CEUX QUI VEULENT BIEN PLACER LEUR ARGENT.

Une terre située dans la paroisse de St-Thomas, contenant 140 arpents en superficie, est offerte en vente. Cette terre est en parfait état et convient pour le foin et pour toutes sortes de cultures. Depuis plusieurs années la culture sarclée a été pratiquée en grand sur cette terre et rien n'a été épargné pour l'améliorer. Elle est considérée, à juste titre, comme une des plus belles propriétés de St-Thomas. Cette terre est située dans le voisinage d'une fromagerie et de plusieurs moulins. Toutes les personnes qui désirent acheter une belle et bonne terre, ne trouveront jamais de meilleure occasion. Les personnes qui désirent se rendre compte de la valeur de cette terre sont invitées à venir la voir.

Aussi une terre à bois est offerte en vente.

S'adresser immédiatement au Docteur Masse ou à Horcule Coutu, de St-Thomas de Joliette. 7 no. 3f.

—Vin à la Crésote de Hêtre et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin guérit la toux, bronchite, asthme, catarrhe, consommation, et il fortifie en même temps les personnes faibles, débiles et leur donne l'appétit.—24 c. 8f

Chambre de Commerce de Joliette.

A une assemblée générale des membres de la Chambre de Commerce, de la ville et du district de Joliette, émanant par les règlements et par avis spécial à chaque membre, tenue à Joliette, au lieu ordinaire des séances, ce 24ème jour d'Octobre 1895, à huit heures de l'après-midi, à laquelle assemblée sont présents MM. J. H. Renaud, O. S. Leblanc, Aug. Belleville, Ed. Lauzon, P. A. A. Rivard, Eugène Landreville, Az. Boucher, J. A. Larochelle, André Trudeau, Albert Germain, Odilon Beaupré, S. P. Champoux, Jos. Guibault, Gaspard Champoux, T. Gravel et J. J. Provost, tous membres formant un quorum.

Il est alors procédé comme suit : En l'absence du Président et du Vice-Président, sur motion M. J. A. Larochelle est prié d'agir comme Président de l'assemblée et il prend le fauteuil.

Le Secrétaire donne lecture des minutes de la dernière assemblée, lesquelles sont adoptées tel que lues. Passant à l'ordre du jour. Le Secrétaire donne communication d'une lettre que M. le Président de cette Chambre a écrite à l'Hon. Ministre des chemins de fer, tel qu'il en était chargé par motion passée à la dernière assemblée, (cette lettre porte la date du 30 Août dernier), aussi la réponse de l'Hon. Ministre à la susdite lettre (cette dernière est en date du 5 Octobre dernier).

L'Hon. Ministre informe cette Chambre par son Président qu'il a écrit et envoyé à la Cie. du C. P. R., copie de la susdite lettre du Président, ainsi que copie de la requête exposant les plaintes, griefs et les améliorations demandées par le commerce de Joliette et des environs et demandée à la dite Compagnie, des explications concernant la dite requête, sur quoi, cette Chambre proteste qu'elle ne cessera de réclamer que lorsque justice lui sera rendue.

Une requête en triplicata est ensuite communiquée à cette Chambre, concernant le colportage, cette requête est soumise à l'assemblée, le principe en est admis comme étant la continuation des efforts, pas et démarches que cette Chambre a commencées et a réussi de faire mettre en pratique par un très grand nombre de municipalités avoisinantes.

Il est alors convenu de signer la dite requête sur le champ et de la faire faire également, autant que possible par le commerce de cette ville, et pour ce faire, le Secrétaire est chargé de passer la dite requête, pour ensuite la remettre à qui de droit.

Le Secrétaire informe avec plaisir, cette Chambre que le Gouvernement, ainsi par la Chambre de Commerce de Montréal a nommé M. Hospice Labelle comme Inspecteur de foins, il fait voir en même temps l'importance de cette nomination au point de vue des intérêts généraux, surtout du commerce, et attire l'attention de cette Chambre sur la nécessité d'avoir un officier semblable dans la partie Nord du fleuve, spécialement à Joliette, là où ainsi que dans les alentours, il se fait un commerce de foins considérable.

Le Secrétaire dit qu'il a adressé un grand nombre de circulaires, concernant les changements suggérés à la loi des poids et mesures, mais que personne n'a encore répondu officiellement.

La Chambre est informée que certains expéditeurs reçoivent des préférences à l'occasion de l'obtention de chars à freight de la Cie. du C. P. R., mais on ne peut préciser exactement, d'où peut émaner cette injustice, la chose est à l'étude.

M. J. H. Renaud prend la parole sur la question de la résidence permanente du Juge à Joliette, il commence par rappeler aux membres les termes de la lettre officielle de l'Hon. Ministre de la justice à cette Chambre, qui dit que le Juge siégeant est nommé pour le district judiciaire de Joliette et doit résider à Joliette. Il fait voir en conséquence ce que cette ville exige et a droit d'exiger, rappelant aussi l'attitude et les résolutions passées par le barreau de cette ville en date du 19ème jour d'Avril dernier, et termine ses remarques par une motion qu'il propose, secondé par Odilon Beaupré et par tous les membres présents.

Que cette chambre attire l'attention spéciale de qui de droit, sur le fait, que l'Hon. Juge qui préside les Cours Supérieures, de Circuit et Criminelle dans le district de Joliette, doit avoir sa résidence personnelle à Joliette et non ailleurs et que si, ceux qui sont chargés de faire exécuter la loi, ne le font pas dans l'occasion actuelle, cette Chambre prendra tous les moyens qui sont à sa disposition pour faire payer bien cher cette négligence que l'on commet au préjudice de la ville de Joliette et de laquelle l'autorité se rend coupable.—Adopté unanimement.

ECHOS DE JOLIETTE.

—N'oubliez pas que M. le dentiste Mercier réside maintenant à Joliette.

—La Cour Supérieure de ce district a été ouverte ici, le 4 novembre, sous la présidence de l'Honorable juge de Lorimier.

—Les personnes qui ont besoin de bois de chauffage, trouveront de la bonne érable bien sèche, en s'adressant à M. Landry Chaput, Joliette.

—Madame Veuve Dr D'Orsonnens, ci devant de cette ville, fera profession comme Religieuse Adoratrice du Précieux Sang, au monastère de St-Hyacinthe, le 24 novembre.

—Vin à la Crésote de Hêtre et aux hypophosphites du Dr Ed. Morin guérit la toux, bronchite, asthme, catarrhe, consommation, et il fortifie en même temps les personnes faibles, débiles et leur donne l'appétit.—24 o 8f

—Une cause intéressante a occupé hier le temps de la Cour. Il s'agit d'une poursuite en dommages par M. Onésime Mercier, de Repentigny, contre la Corporation de la paroisse de L'Assomption, à la suite d'un accident de voiture qu'il allégué lui avoir été causé par le mauvais état d'un chemin de front. Il y avait hier, à propos de cette cause, plusieurs médecins à la salle d'audience, entre autres MM. Ludger Forest, Zoël Comtois, P. P. Renaud, A. Lachapelle, A. Marien.

M. M. Faribault, avocat du Demandeur, M. C. A. Cornellier, conseil, M. J. A. Renaud, avocat de la Défense.

La population émerveillée

De la guérison de M. Metcalfe de Harning Mills

Souffrant beaucoup de la sciaticque pendant des années, il était devenu très infirme. Pendant 2 ans il ne pouvait faire aucun travail. Les Pilules Roses du Dr Williams le ramenèrent à la santé.

Extrait du Shelburne Economist.

L'accomplissement du service téléphonique local entre Shelburne et Harning's Mills par MM. John Metcalfe, H. H. Mariatt, annoncé dans nos colonnes tout récemment, a été l'occasion qui a porté à la connaissance d'un représentant de l'Economist, la guérison remarquable, il y a quelque temps, de M. Metcalfe, le principal promoteur de la ligne. Pendant 2 ans environ M. Metcalfe souffrait terriblement de la sciaticque, et était incapable de travailler. N'étant pas forcé de garder complètement le lit, il était si infirme, que la forme courbée, qu'il montrait pendant qu'il s'avavançait en boitant dans les rues, excitait une sympathie générale. La douleur se faisait sentir dans la hanche et il ne pouvait se tenir ni marcher droit. Sa position ordinaire, comme l'ont remarqué tous les habitants d'Harning's Mills,



Il marchait courbé en avant.

était de se courber en avant, avec une main sur son genou. M. Metcalfe dit : Pendant deux ans environ, je ne pouvais faire aucun travail. Les médecins de l'endroit n'ont pu me faire aucun bien, et j'ai été à Toronto pour suivre un traitement, mais sans aucun résultat satisfaisant.

J'ai essayé des applications électriques, mais inutilement. Je suis revenu de Toronto découragé, et j'ai dit que je ne prendrais plus de remède, qu'il me paraissait que je devais mourir coûte que coûte. Mon système était très délabré et les souffrances à certains moments me torturaient. J'ai persévéré pendant plusieurs mois dans ma résolution de ne plus prendre de remède, mais j'ai consenti enfin à essayer les Pilules Roses du Dr Williams que m'avait fortement recommandé un ami. Peu de temps après les avoir prises, je me sentis beaucoup mieux, mon appétit est revenu et les souffrances ont diminué. Après avoir fait usage des Pilules pendant quelque temps après, j'étais en état de marcher droit et reprendre mon ouvrage, dans toute la jouissance de la santé et de la force. C'est un cas que nous n'aurions pas osé croire possible.

Lui ayant demandé si la sciaticque était jamais revenue : "oui, une fois ou deux, répondit M. Metcalfe", après m'être exposé, mais je garde toujours quelques pilules pour m'en servir dans ces occasions et elles me remettent mieux. M. Metcalfe, qui est âgé de 52 ans est dans le commerce de fleur et de provisions et, comme preuve qu'il peut faire une aussi bonne journée de travail qu'auparavant, nous pouvons dire que la plus grande partie de l'ouvrage en rapport avec l'érection des six milles de ligne de télégraphe a été faite par lui-même. M. Metcalfe cita aussi plusieurs autres exemples où ceux qui avaient fait usage des Pilules Roses avaient obtenu un grand bien, parmi lesquels se trouve une dame d'Harning's Mills. L'Economist connaît un grand nombre de cas à Shelburne où la guérison a suivi l'usage de ce remède bien connu.

Ces médicaments ne sont vendus que par des détaillants sans scrupule parce qu'ils retirent un plus grand profit dans ces imitations. Il n'y a pas d'autre remède qui puisse remplacer avec succès les Pilules Roses du Dr Williams, et ceux qui ont besoin de remède, devraient insister pour avoir les véritables articles, qui sont toujours mises dans des boîtes portant les mots "Dr Williams Pink Pills for Pale People."

Si vous ne pouvez pas les obtenir de votre détaillier, on vous les expédiera franco de port sur réception de 50c la boîte, ou \$2 50 pour six boîtes, en adressant "Dr Williams' Medicine Co. Brockville, Ont., ou Shenectady, N.-Y."

A VENDRE

Une terre située à St-Esprit, comté de Montcalm, comprenant 70 arpents en superficie, bâtie de grange, écurie et autres dépendances, à deux milles de l'église de St-Esprit, est offerte en vente à des termes faciles. Pour plus amples informations, s'adresser à M. Alcide Bertrand, à L'Épiphanie, ou à son frère Elzéard Bertrand, St-Esprit, Comté de Montcalm.

7 nov. 3/4

IN MEMORIAM

FRANÇOIS XAVIER ONÉSIME LACASSE.

La mort vient de frapper un rude coup. Non qu'elle se soit attaquée à un superbe—au contraire—elle a vaincu un humble dont la grandeur était cachée.

Peu d'hommes ont emporté dans la tombe après une longue vie la somme de regrets et d'amour que Lacasse a conquis dans une carrière éteinte à son âge de 34 ans.

Tous ceux qui l'ont connu ne peuvent faire autrement que de lui rendre un haut témoignage d'estime. Ste-Elizabeth, en lui, perd un protecteur très précieux.

Y avait-il une misère qui laissait les autres indifférents, Lacasse la devinait, courait au secours, aidait le malheureux et s'en revenait chez lui comme s'il eut accompli un devoir journalier.

Si le démon de la chicane se montrait quelque part, vite Lacasse était sur les lieux, entre les combattants, et ne les quittait que lorsqu'ils s'étaient donné la franche poignée de mains et étaient devenus de bons amis.

La détresse entraînait-elle au foyer d'un cultivateur au point de le décourager et lui faire adopter l'expatriation, Lacasse courait à son homme. Courage ! mon bon, disait-il. Il prenait vue de ses affaires, et si sa bourse à lui n'était pas suffisante, il empruntait sur son propre billet et réglait les affaires de son pauvre homme.

Il était heureux de deux considérations : il avait ramené le bonheur à un foyer désespéré, et il avait conservé un citoyen à sa paroisse et un canadien à son pays.

Je ne m'étonne nullement que sa paroisse entère le pleure. Esprit tolérant, éclairé, doué d'un jugement parfait, il était servi par une science considérable qui en faisait l'un des meilleurs consultants.

À la tête d'une clientèle considérable, ayant la direction de toutes les charges, il a toujours été la droiture même. Chrétien convaincu, il fut dans le vrai sens du mot un fils attaché à son église.

La perte de ce bon citoyen m'est particulièrement sensible. Enfants de la même paroisse, étroitement liés comme si nous fussions de la même famille, compagnons d'école, il m'avait gardé cette amitié vraie qui est si rare.

Je me joins à tous les siens et à tous ceux qu'il a secourus durant sa vie. Je dirai plus, je me joins à tous ceux qui l'ont connu pour exprimer à sa famille explorée cette parole de consolation :

Transiit bene faciend. Il a passé en faisant le bien. C. A. CORNELLIER.

DECES

—A Montréal, le 1er novembre, est décédé Arthémise Lachapelle, épouse de Napoléon Picard, à l'âge de 38 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux et quatre enfants.

"Prenez courage" est un conseil ennuyant à ceux qui se sentent épuisés, sans appétit et découragés. Mais la manière dont Hood's Sarsaparilla rebâtit la charpente fatiguée et donne un bon appétit, est merveilleuse. Meilleur cathartique de famille, Hood's Pills.

Advertisement for Cottolene. Includes the text 'Comment employer la Cottolene' and 'La nouvelle graisse comme toutes choses, doit être employée d'une certaine façon...' along with the logo and manufacturer information: 'THE N. K. FAIRBANK COMPANY, Wellington and Ann Sts., MONTREAL.'

Marchandises Nouvelles

POUR L'AUTOMNE ET L'HIVER CHEZ CAMILLE LABRECHE,

(Porte voisine du Bureau de Poste), JOLIETTE. A bon marché pour argent comptant.

L'assortiment est au complet dans les lainages et les flanelles, étoffes à robe, draps à robe, tweeds, beaver à capot, serge pour habit, corps et caleçons, un grand lot de couvertures de laine, de \$2.00 à \$6.00 la paire. Les pelleteries sont arrivées en quantité, pour mouton de Perse, assortis grise et noire, casque, manchon, collet, capot chat sauvage, bien beau capot astracan, manteau astracan, un grand assortiment de manteaux au dernier goût en draps de couleur, cheviot noir, un bon choix dans les capots faits en serge, draps beaver assortiment de grandeur, prix \$4.50 à \$12.00, bon pantalon tweed \$1.25, habillement serge noir, pour \$7.00, un grand choix dans les foulards en soie et les mouchoirs soie.

Veuillez venir me voir et vous aurez satisfaction. 19sept.10f. C. LABRECHE.

VOICI POURQUOI ON DEVRAIT ASSURER SA VIE DANS LA Union Mutual Life Insurance Company DE PORTLAND, MAINE.

- 1ère—Parce qu'elle possède un actif bien placé de... \$6,597,336,30
2me—Parce qu'elle a un surplus au taux de 4 1/2 pour cent, de... \$727,200,00
3me—Parce que son dépôt au Gouvernement, à Ottawa, pour la protection de ses porteurs de Polices Canadiens, est de \$515,749.
4me—Parce qu'elle transige des affaires en Canada depuis 47 ans.
5me—Parce qu'elle ne discute jamais les réclamations légitimes.
6me—Parce que ses polices sont les plus libérales du marché.
7me—Parce que ses polices sont incontestables après une année de leur émission.
8me—Parce que ses polices donnent droit, après trois ans, aux bénéfices de la Célèbre Loi de Non-Confiscation du Maine.
9me—Parce qu'elle a payé, en vertu de la loi de l'état du Maine interdisant la confiscation des polices, au-delà de \$500,000 de polices dont les primes n'avaient pas été payées depuis plusieurs années, même depuis 10 ans, chose que fait nulle autre compagnie.
10me—Parce que ses paiements à ses assurés depuis sa fondation, dépassent \$28,000,000,00.
11me—Parce que le montant de polices en vigueur, dans ses livres, est de plus de \$35,914,417,00.
12me—Parce que, sous tout rapport, la Compagnie d'Assurance "Union Mutual Life Insurance Company" de Portland, Maine, sur la Vie offre à ceux qui veulent assurer leur vie plus d'avantages que n'importe quelle autre.

LETTRE DE REMERCIEMENTS

M. WALTER I. JOSEPH, Gérant "Union Mutual Life Ins. Co.," Montréal. Joliette, le 28 Juin 1894.
Je me fais un devoir de vous remercier ainsi que la compagnie d'Assurance dite l'Union Mutuelle du Maine que vous représentez, pour la ponctualité et la libéralité avec lesquelles vous avez réglé la réclamation de la succession Hébert au vu de la police que feu M. J. O. Hébert avait prise dans votre compagnie.
Il y avait à peine cinq ou six jours que les derniers documents requis à l'appui de cette réclamation vous étaient produits et déjà nous recevions le chèque de la compagnie pour le montant de la police. Que dis-je, non seulement le chèque mais il comprenait en outre cent six piastres. Quand nous nous attendions à retirer mille piastres, c'est onze cent six piastres (\$1106.00) que vous nous faites toucher, nous faisons ainsi participer dans les bénéfices de la compagnie. C'est de la plus haute libéralité et je vous en félicite comme je vous en remercie au nom de la succession. Une compagnie qui traite ainsi ses assurés mérite certes d'être encouragée du public, et j'espère que cet encouragement ne vous fera pas défaut.
Bien à vous, J. M. TELLIER, M. P. P.

Nous assurons les femmes au même taux que les hommes. Avant de faire assurer votre vie ailleurs, adressez-vous pour de plus amples détails à L. B. Fontaine, agent pour le District de Joliette. Bureau, rue DeLanandière, Joliette, P. Q. vis-à-vis l'Hôtel Royal. 15 août 1894.

COLONNE DU "Bon Marché"

Les temps sont bien durs, L'argent est bien rare.

Nous avons donc préparé nos prix à l'avenant.

Vous n'aurez qu'à rendre visite au "BON MARCHÉ" pour vous convaincre que tout en vous vendant de la belle et bonne marchandises.

NOUS MÉNAGEONS VOTRE BOURSE

Nous prenons la laine en échange.

Nous payons le plus haut prix pour la toile du pays.

Boas ! Boas !

Nous sommes seuls agents pour la vente de ces magnifiques Boas en plumes. C'est quelque chose de TRES CHIC, le prix en est très modique et leur usage indispensable.

Nous avons un choix de Pelleteries des plus grands et des plus beaux.

Manteaux faits.

Nous donnons toujours des pré-sents. Feuilles de modes gratis.

GUIBAULT & GRAVEL, BLOC LACHAPELLE, JOLIETTE.



MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

Serge, Beaver, Moscou, étoffe en tout genre pour manteaux et pardessus, Golf, Cloth, pour manteaux et colletteries, Flanelle jersey pour manteaux d'enfants, manteaux faits importés, dans différents patrons et couleurs.

PELLETERIES ! PELLETERIES !

Casque, Manchon, Collet, Boas en vison,

UN GRAND ASSORTIMENT.

Peaux de moutons Perse, grise et noire, peaux de Neutria pour garniture de manteaux, robes de voiture en peaux de chèvre, grise et noire, Rugs de voitures en laine de couleur.

P. S.—Nous avons reçu cette semaine la nouvelle forme de chapeaux de feutre pour homme, qui sera de mode le printemps prochain.

Toutes ces marchandises à un seul et bas prix. J. A. LABOCHELLE.

Advertisement for 'Le Vin St-Michel'. Features an illustration of a woman and text: 'Le Vin St-Michel. Idéal particulièrement aux Jeunes Femmes. pâles, faibles, anémiques, nerveuses ou dyspeptiques. Il est l'apprêt idéal de l'été. Le sommeil aide la digestion, rend le visage rose et agréable. Il donne au visage cet éclat radieux que l'expression sereine, cet air de santé qui vous charme et vous captive. En vente partout. MONGENIE, BOVIN & CIE, MONTREAL, Agents pour le Canada et les Etats-Unis.'

